N° 144 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mercredi 6 Mai 1914

RÉDACTION : ROUBAIX, rue Desbonnet, 26. TOURCOING, 4 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS : Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF : Rue de Béthune, 27, à Lille (TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues au Bureau du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Scrutin de Ballottage du 10 Mai 1914

NOS CANDIDATS

Arrondissement de Lille
2e Circonscription
M. DUCARIN
Maire de Comines, Radical-Socialiste

Arrondissement d'Avesnes
2e Circonscription
M. DÉFONTAINE
Député sortant, Radical-Socialiste

Arrondissement de Douai
2e Circonscription
M. GUISLAIN
Député sortant, Radical-Socialiste

Arrondissement de Cambrai
M. LE ROY
Député sortant, Radical

Arrondissement de Dunkerque
1re Circonscription
M. DÉFOSSÉ
Radical-Socialiste

Arrondissement de Valenciennes
1re Circonscription
M. LE Dr CASTIAU
Radical

Arrondissement d'Avesnes
1re Circonscription
M. PASQUAL
Député sortant, Radical-Socialiste

Arrondissement de Valenciennes
3e Circonscription
M. MACAREZ
Radical, Président de la 2e des Agriculteurs du Nord

ENTRE LES DEUX TOURS

Pour son parti D'ABORD !

Ainsi qu'il arrive au lendemain de tous les scrutins, les conclusions qu'on en tire changent avec les partis. Les uns trouvent admirable ce que les autres trouvent fâcheux et l'on voit même des gens, par ailleurs bons époux et excellents pères de famille, qui voient au deuxième tour pour le candidat qu'ils ne pouvaient ni voir ni sentir quinze jours avant. On voit, il est vrai, d'autres choses encore. On voit les collectivistes entonner un cri de triomphe, parler orgueilleusement de l'augmentation de leurs suffrages mais comme ils incorporent dans leur total les voix des royalistes recueillies par M. Compère, les voix cléricales recueillies par M. Inghels ou per d'autres candidats du même genre, on est bien obligé de constater que ceux-là qui veulent supprimer l'argent ne crachent pas sur les bulletins de vote des « infâmes capitalistes ».

Dans ce tourbillon de contradictions, un seul point reste fixe et il semble que sur lui le plupart des citoyens : incarnets, rouges, bleus ou blancs tombent actuellement d'accord : le scrutin d'arrondissement a vécu.

Il est certain que les manœuvres et les marchandages qui se poursuivent un peu partout et qui mélangent en une bouillie étrange les patriotes et les antipatriotes, les partisans de l'ordre et les agents du désordre, les troisanistes et les anti-troisanistes, les amis de la liberté individuelle et les ennemis de cette même liberté, ne sont pas faits pour rehausser le prestige d'un mode de scrutin dont la défaut capital se prouve en ce moment par les faits comme le mouvement se prouve en marchant. Le scrutin d'arrondissement confond pêle-mêle les hommes, les doctrines, les programmes. Voilà la vérité pitoyable et certaine que M. Clémenceau reconnaissait l'autre jour implicitement lorsqu'il écrivait dans son journal : « *Deux questions ont tout dominé, dans les élections : le service de trois ans et l'impôt sur le revenu. Des autres matières, on s'est à peine préoccupé. Puis-je prendre mon propre exemple ? J'ai voté pour un candidat radical qui était à la fois favorable au service de trois ans et hostile à la R. P. S'il ne s'était pas présenté, j'aurais été contraint — voulant affirmer la nécessité du service de trois ans, par-dessus toutes choses — de donner ma voix au candidat modéré, partisan, tout à la fois, du service de trois ans et de la représentation proportionnelle.* »

Cette lamentable confusion des idées, c'est un mal dont peut périr une démocratie basée sur le suffrage universel et il faut souhaiter que le future Chambre nous en guérisse. En attendant, il ne reste aux électeurs qu'une ressource : celle de maintenir partout où les circonstances le leur permettent, les principes de leur parti. Dans notre arrondissement, ce cas se présente dans la 3e circonscription de Valenciennes où notre ami M. Ernest Macarez lutte avec une belle énergie contre un parti collectiviste acharné, on le sait, à la perte du radicalisme.

Les doctrinaires fédérés du suicide politique qui s'imaginent que tous les radicaux doivent avoir envie de mourir parce que le mort... des autres, espèrent-ils, doit prolonger leur propre vie, n'ont pas hésité à se livrer — contrairement aux vœux des élus républicains — à un véritable attentat contre le parti radical de notre département, ils ont tendu la coupe de ciguë aux radicaux de la 3e circonscription de Valenciennes. Heureusement, ces derniers — pleins d'entrain et d'ardeur — ont déclaré aux empoisonneurs qu'ils n'avaient pas soif. Ils seront bien vivants dimanche prochain et ils donneront à tous — élus et militants — la joie d'enregistrer une victoire. Il n'est pas un radical, il n'est pas un radical-socialiste qui voudra refuser son suffrage au radicalisme à l'heure du combat, il n'est pas un radical-socialiste qui consentira à déserter et à passer à l'ennemi. Pour l'honneur du parti radical, il faut que M. Macarez batte le collectivisme dimanche et ainsi la preuve sera faite que même avec un mode de scrutin qui favorise les divisions et les équivoques, il y a encore des républicains qui savent se battre pour leur parti.

MARTIN-MAMY.

La santé de François-Joseph

Vienne, 5 mai.

Le bulletin officiel de la santé de l'empereur dit que la nuit a été bonne et reposante; les phénomènes cardiaques ont diminué, et l'état général a, en conséquence, été très satisfaisant.

La campagne contre la légion étrangère

Berlin, 5 mai.

Un ancien légionnaire, nommé Wohlgemuth, vient été arrêté par la police, à Heidelberg. On prétendait qu'il avait été arrêté comme recruteur pour la légion étrangère.

On apprend maintenant que la raison qui avait été donnée de l'arrestation est inexacte, mais que Wohlgemuth est poursuivi pour escroqueries et qu'il était au service de la Ligue contre la légion étrangère, qui lui faisait faire des conférences.

Chronique Documentaire

Le suffrage universel à l'étranger

Le suffrage universel, en vigueur en France, tend à se généraliser de plus en plus. On le retrouve aux Etats-Unis d'Amérique où, notons-le en passant, se manifeste une tendance à refuser le droit électoral à ceux qui ne savent ni lire, ni écrire, et chez la plupart des nations européennes.

En Angleterre, le droit de suffrage s'étend de plus en plus ; en Allemagne, le Reichstag de l'empire est nommé au suffrage universel, l'âge de l'électorat y est fixé à 25 ans. Les lois de 1873 et de 1882 attribuaient au Reichsrath autrichien 353 députés répartis entre quatre curies, savoir : la curie des grands propriétaires fonciers avec 85 députés, celle des chambres de commerce et d'industrie avec 11 représentants, la curie des villes, marchés et lieux industriels qui en désignaient 118, celle des communes rurales qui en nommait 129. Une loi du 14 juin 1896 avait créé une cinquième curie, celle du suffrage universel avec 72 élus. Toutes ces dispositions firent place, en 1907, à l'adoption pure et simple du suffrage universel.

En Hongrie, le mode de suffrage comporte le paiement d'un cens assez restreint avec adjonction des capacités. L'Italie refuse le droit de vote aux illettrés. Pour y être inscrit sur les listes électorales, il faut être muni du certificat d'études primaires ou subir un examen devant le juge de paix. Sont dispensés de l'examen ceux qui peuvent prouver qu'ils savent lire et écrire.

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE ET VOTE PLURAL

Depuis 1894, la Belgique a le suffrage universel avec la représentation proportionnelle, dont le but est d'assurer, aux divers partis politiques, un nombre de représentants en rapport avec l'importance de chacun d'eux ; on y pratique en outre le vote plural. Un vote supplémentaire y est accordé aux électeurs âgés de 35 ans, mariés ou veufs avec descendance légitime, qui paient au moins cinq francs de contribution personnelle, et à ceux qui, âgés de 25 ans, possèdent une maison valant au moins 2.000 francs, ou une rente minima de cent francs au Grand Livre ou à une Caisse d'épargne; deux autres votes supplémentaires sont attribués à tout citoyen âgé de 25 ans, porteur d'un diplôme d'enseignement supérieur; nul électeur ne peut avoir plus de trois voix ; les prêtres ne jouent pas, en droit, trois voix.

LE VOTE DES FEMMES

En 1906, l'empereur de Russie a sanctionné la loi qui accorde, en Finlande, le droit de vote politique à tous les citoyens de l'un et l'autre sexe, âgés de 24 ans ; une loi de 1907 a donné, en Norvège, le droit de suffrage politique aux femmes âgées de 25 ans, payant un certain impôt. Lorsqu'elles sont mariées et vivent en communauté de biens avec leur mari, il suffit que l'impôt soit payé par ce dernier. En 1906, le suffrage des femmes a été admis au Danemark pour les élections municipales.

Quatre Etats de l'Union Américaine accordent l'électorat politique aux femmes : le Wyoming, le Colorado, l'Utah et l'Idaho; elles n'y jouissent pas de l'éligibilité. Dans certains Etats elles ont acquis l'électorat et l'éligibilité au point de vue municipal. Les divers Etats australiens admettent l'électorat et l'éligibilité politiques pour les femmes, à l'exception de l'Etat de Victoria ; en Nouvelle-Zélande, l'électorat politique existe pour les femmes depuis 1892, elles n'y sont pas toutefois éligibles, mais elles ont accès aux fonctions municipales.

En Angleterre, la question des droits politiques de la femme est posée devant le Parlement ; on sait que les suffragettes mènent en faveur de l'électorat féminin, une campagne souvent violente et maladroite, qui a déjà aliéné à leur cause bien des sympathies.

BERTAL.

ECHOS

Le taureau.

Dans le Midi, rien ne peut demeurer caché. Chacun vit au grand jour, et c'est pourquoi tous les électeurs savaient que le candidat X ... qui se présentait dans le chef-lieu d'un département pyrénéen, méritait, pour ses infortunes conjugales, d'être mis au rang des martyrs.

Un hasard l'avait toujours empêché d'assister aux réunions contradictoires organisées par un concurrent, le député sortant.

Enfin, le chef-lieu voulut que les deux candidats se trouvassent un soir sur la même estrade. Et alors, le député sortant commença son discours en ces termes :

— Mon adversaire est devant moi ! Enfin il ne se dérobe plus ! Il accepte le lutte ! Je vais donc pouvoir prendre le taureau par les cornes !

Il ne put continuer. L'assemblée fut secouée d'un tel rire qu'il fallut, pour ce soir-là, lever le séance.

Politesse Arabe.

Le sultan du Maroc, Moulay Youssef, a le souci de montrer à ses hôtes qu'il n'est point un barbare.

Il observe cette exquise politesse orientale, qui consiste à trouver, pour ceux que l'on veut honorer, un compliment spirituel ou une prévenance inattendue.

Il recevait, dernièrement, plusieurs hautes personnalités militaires et civiles françaises. Au cours de déjeuner, ses hôtes s'aperçurent que toutes les pendules de la salle étaient arrêtées à la même heure. Le sultan sourit de leur étonnement et dit, avec le plus ineffable sourire : « C'est moi qui ai fait immobiliser les aiguilles, afin que, pendant votre séjour chez moi, vous ne puissiez vous apercevoir du temps qui vous fuit. »

LA FOLIE DU BROWNING

Un drame conjugal à Lille

Il avait quitté sa femme il y a treize ans. Il voulut la reprendre. Elle s'y refusa. Il la tua, puis se fit justice.

Un ouvrier zingueur d'Armentières, Alphonse Bellot, 43 ans, a tué, hier, sa femme, Philomène Devolder, 35 ans, dont il vivait séparé depuis treize ans, et qui habitait Lille. Son forfait accompli, le meurtrier s'est logé une balle dans la tête et est tombé foudroyé. Tel est le drame qui s'est déroulé dans la matinée d'hier, à Lille.

Drame classique et banal, qui emprunte tout son intérêt à la personnalité des acteurs. Ceux-ci, qu'avait unis un mariage légitime, s'étaient quittés pour incompatibilité d'humeur. Et chacun avait essayé, suivant la formule, de refaire sa vie. Mais ce pendant que le mari restait à Armentières, la femme se réfugiait à Lille.

Il est assez difficile de dire quelle vie elle y mena. Depuis quatre ans elle occupait, au numéro 17 de la rue de Gand, une petite chambre du prix mensuel de 12 francs. Elle passait pour avoir un ami. C'était un ami qui lui rendait visite presque chaque soir et qui n'avait jamais le même visage. La propriétaire de la maison et les voisins fermaient les yeux. Philomène Devolder était douce et discrète. Chaque fois qu'elle en trouvait l'occasion, elle se livrait à de menus travaux. Mais ces gains étaient faibles et intermittents. Joints aux cadeaux des visiteurs nocturnes, ils lui permettaient tout juste de ne pas mourir de faim. Et le pauvre fille aspirait au repos. Elle attendait la venue du prince charmant, qui, sous les traits d'un honnête et courageux ouvrier, lui assurerait une existence tranquille et régulière.

Des lettres

Il y a quelques mois, un soir de solitude où elle égrenait le chapelet des vains espoirs, son propriétaire lui remit une lettre. Une lettre de cet ami qui n'avait réussi à l'oublier, et qui lui demandait timidement de reprendre la vie commune. « Je ne dis pas non, répondit-elle. Viens me voir. Nous causerons. »

Et le zingueur vint. Il se montra très empressé, mais ne prit aucun engagement. A son retour il raconta sa visite à ses amis d'Armentières. Il y eut des rires et des plaisanteries faciles. Alphonse Bellot qui, de l'avis de ses proches, n'a jamais su prendre une décision, retourna chez sa femme. Il lui demanda avec une gaucherie attendrissante, si elle avait eu des amants, Philomène Devolder haussa les épaules.

Cette seconde visite fut vaine d'un échange de lettres. Après avoir inutilement essayé d'attirer sa femme à Armentières, Alphonse Bellot prit le parti de rejoindre sa femme à Lille. « Je viendrai lundi ou mardi, écrivait-il, il y a trois jours. Dès que je me serai débarrassé de mon mobilier je le rejoindrai ».

Cette fois l'ouvrier zingueur s'était nettement prononcé. Il était, hélas, trop tard. La femme craignait qu'on ne se moquât d'elle indéfiniment. Elle dut répondre à son mari qu'elle entendait vivre seule. Et c'est cette lettre qui déclancha le drame.

Cinq balles avec résultat

Dans la matinée de mardi, vers six heures et demie, Alphonse Bellot se présenta rue de Gand. La porte du numéro 17, ordinairement fermée à pareille heure, était ouverte. L'homme s'engouffra dans l'escalier. L'irréparable allait s'accomplir.

Philomène Devolder, qui s'est couchée assez tard, dort d'un lourd sommeil, les mains jointes sous la nuque. Soudain, elle sursaute : heurtée par un poing puissant, la mince porte de l'appartement vient de frémir. La femme s'étire et bâille. Les coups redoublent.

— Qui est là ?

— C'est moi. Tu ne reconnais pas ma voix ?

— Si. Je vais t'ouvrir.

La femme saute à bas du lit et tourne la clef.

Que se passe-t-il à ce moment ?

Nul ne le saura jamais.

Tout à coup quatre coups de feu éclatent.

Un grand cri succède aux détonations. Puis un nouveau coup de feu retentit. Les voisins entendent un bruit sourd pareil à celui que peut faire la chute d'un corps.

Des visages épouvantés apparaissent dans l'escalier. Un meurtre vient, sans aucun doute, d'être commis. Que faire ? On s'interroge du regard. Deux voisins se dévouent. Ils courent au commissariat de police du 2e arrondissement.

Deux cadavres

Et voici qu'un agent arrive essoufflé.

La porte de la chambre occupée par Philomène Devolder étant fermée, on lui prête une échelle. Il grimpe et regarde à travers les vitres. Il voit une femme qui se tord, sanglante, sur le plancher, et près d'elle, une forme rigide. En hâte on mande un serrurier qui force la serrure de la chambre. Philomène Devolder râle. Elle a le corps percé de quatre balles, une au bras gauche, une sous l'aisselle droite, une à la hauteur de l'omoplate droite, et la dernière — celle qui a causé une blessure mortelle — au milieu de la colonne vertébrale.

Quant à l'homme, il s'est logé une balle dans la tempe droite et est tombé foudroyé.

Dans la chambre on ne relève aucune trace de lutte. Un peu de café macule, cependant, le plancher.

Tandis que le commissaire du quartier, M. Trinel, interroge les voisins, quelqu'un fait remarquer que Philomène Devolder a cessé de vivre. On se découvre. Un silence tombe. Puis on relève les cadavres et on les place côte à côte sur l'humble lit.

Avant de partir le commissaire ramasse les armes du crime. Ce sont deux revolvers à balles blindées, de calibre 6 millimètres. Le meurtrier avait bien pris ses précautions. Il s'était même muni d'une provision de cartouches.

L'action de la justice étant éteinte par suite du suicide du coupable, les enquêteurs n'ont plus rien à faire dans la chambre tragique. Ils ferment la porte à double tour et en portent la clef.

Ce que disent les voisins

Dans l'après-midi nous avons rendu visite à la propriétaire de la morte, Mme Boulaingher. Cette excellente femme n'a pu nous donner aucun détail que ne fût connu. Elle a entendu les paroles prononcées par le mari au moment de l'arrivée de celui-ci. Elle a entendu les coups de feu. Elle a vu les cadavres. Et c'est tout. Elle s'abstient, au surplus, d'accabler la victime, « qui n'avait pas une conduite très régulière, bien sûr, mais qui était si bonne et si gentille ».

Les autres voisins ne tiennent pas un langage différent. Tous n'ont un mot de commisération pour la petite femme qui passait chaque soir devant leur porte en les saluant d'un triste sourire.

Dans la soirée, M. Devolder, concierge à Armentières et frère de la victime, qu'on avait appelé par dépêche, est arrivé à Lille. Il a réglé les détails des funérailles et a déclaré qu'il avait été très surpris en recevant le télégramme de la police.

« Il l'aimait, a-t-il ajouté en parlant du meurtrier. Elle ne l'aimait plus. Il l'a tuée. Voilà toute l'histoire ».

Et M. Devolder, ayant ainsi résumé le drame, est retourné à ses affaires.

Duel au sabre à Madrid

Madrid, 5 mai.

Un duel au sabre a eu lieu à Madrid ce matin, à onze heures, entre le général Burguete, chef de la brigade des chasseurs à pied de Melilla, et un journaliste espagnol, M. Alejandro Ber, du journal madrilène « le Ménena ».

Les conditions de la rencontre étaient extrêmement sévères.

M. Ber a reçu à la tête une blessure large de 7 centimètres et a été fortement contusionné au bras.

Cette rencontre a été motivée par une violente polémique entre le général Burguete et M. Gabriel Maura, fils du leader conservateur, qui lui reprochait de se mêler de politique.

On s'attend à ce que le gouvernement soit interpellé cet après-midi aux Cortès pour avoir accordé au général Burguete la permission de quitter son poste pour venir se battre.

UN PARRICIDE

New-York, 5 mai.

Le général Rinaldo Duryea, âgé de 60 ans, a été assassiné, ce matin, pendant son journal, par son fils Charles. On croit qu'il a agi sous l'empire d'un drame [illegible]

Magistrats finlandais condamnés

Saint-Pétersbourg, 5 mai.

La cour d'assises de Saint-Pétersbourg a condamné à huit mois de prison avec privation du droit d'occuper des postes officiels pendant dix ans, MM. Rominus, Zimmermann, Vuorinen et Hodelheim, membres de la cour d'appel de Viborg, MM. Henrichsen, maire de Tavastehus, Palmia et Kommeljaï, conseillers municipaux de Tavastehus, pour n'être opposés à l'application de la loi, non sanctionnée d'ailleurs par le Parlement finlandais, accordant l'égalité des droits aux Russes en Finlande.

Un démenti de M. Tittoni

M. Tittoni fait démentir, par une dépêche de Rome communiquée par l'Agence Havas, qu'il doive quitter l'ambassade d'Italie à Paris pour la présidence du Sénat.

La grève de la marine marchande en Espagne

Madrid, 5 mai.

En raison de la grève des capitaines, officiers et mécaniciens de la marine marchande, 120 navires sont en souffrance à Bilbao, 16 à Gijon, 2 à Séville et 2 à Huelva.

La fédération des chauffeurs s'est engagée à déclarer la grève dès qu'il [illegible] ne pas dû [illegible]

La discussion du budget de la guerre au Reichstag

Berlin, 5 mai.

Le Reichstag a abordé aujourd'hui la discussion du budget de la guerre. Au début de la séance, le général de Falkenhayn, ministre de la guerre, a pris la parole :

Au début de cette discussion, je considère de mon devoir de renseigner le Reichstag sur le mode d'application de la loi militaire qu'il vota l'an dernier. Nous avons été prêts en 1913, entre juillet et octobre, les mesures nécessaires pour donner un chef à 60.000 hommes et à 21.000 chevaux de plus qu'en 1912. Il s'agissait de loger, de nourrir et de vêtir 36 bataillons, 176 compagnies, 7 régiments de cavalerie, et 43 unités de commandement.

Considérons d'abord l'augmentation de l'effectif en hommes. Nous n'avons eu aucune difficulté (bruits sur tous les bancs à l'exception des socialistes), à nous les procurer dans le contingent annuel. Nous avons même dû renoncer à garder 30.000 recrues parfaitement bonnes pour le service. (Ce sera pour la prochaine fois ! crie un socialiste.— Vive hilarité). Nous n'avons pas eu besoin de nous montrer moins exigeants que les années précédentes (Bravos sur tous les bancs, sauf parmi les socialistes).

Nous avons dû renvoyer dans leurs foyers 4 % des hommes alors que l'an dernier le nombre de ceux qu'on dut congédier pour faiblesse physique était de 4,5 %. Nous n'avons pas été moins indulgents que les années précédentes en décidant de libérer ceux à qui leur détention de famille rendait difficile un long séjour sous les drapeaux.

Le nombre des libérés fut cette année-ci de 5,31 % plus élevé qu'en 1912. Il représentait en 1912 2,37 % de toutes les recrues examinées. Enfin, nous avons classé un nombre des recrues reconnues « moins bonnes pour le service » dans la landwehr et dans la réserve de recrutement.

En ce qui concerne les officiers, nous avions pensé tout d'abord que le recrutement en serait assez difficile. Or, le nombre des places à remplir ne dépasse pas aujourd'hui 3.000 sur 30.000 officiers. On peut espérer que dans deux ans tous ces vides seront comblés. (Bravos). Si le nombre des demandes reste le même que dans ces dernières mois, nous atteindrons ce but dans un délai de moins de deux ans.

Le nombre des sous-officiers s'est augmenté de 10.000 cette année par le jeu de la loi militaire. La loi nouvelle, c'est dire six semaines après la constitution des nouvelles unités de troupes, nous avions quatre mille places vacantes seulement.

Nous espérons n'en avoir plus une seule à la fin de l'année. Il ne faut pas oublier que l'application de la loi exige la création prochaine de 1.100 places nouvelles. Il est réelle que la situation est moins bonne qu'il ne semble.

Déclarations du ministre

Nous avons dans la cavalerie un excédent de sous-officiers et une disette de sous-officiers dans les troupes à pied. Les chiffres du budget sont grossis d'un bon nombre de sous-officiers qui ont reçu des congés. Un bon nombre d'entre eux sont remplaçants, sans doute, mais tous ne le sont pas. Les craintes qui furent exprimées au sujet du recrutement des sous-officiers ne sont pas pleinement justifiées comme vous voyez. Toutefois, on ne doit rien négliger pour améliorer le sort de nos officiers et de nos sous-officiers.

Passons à l'effectif-chevaux. Nous n'avons pas eu de peine à nous procurer les 1.800 chevaux de remonte supplémentaires dont nous avons besoin. J'entends par chevaux de remonte les jeunes chevaux qui n'ont pas encore atteint l'âge ordinairement exigé. A partir du mois d'août, nous avons pu commencer à acheter des chevaux d'âge. Nous avons acheté 1.700 chevaux de selle d'août à novembre, et un certain nombre de chevaux de trait. Le jugement porté sur ces achats est très favorable. Sans doute, nous n'avons pas pu éviter, au cours de l'hiver, certaines maladies dont quelques-unes furent assez graves. Il est difficile de dire si ces épidémies furent dues à l'incorporation de chevaux d'âge ou au rude travail que ces chevaux furent appelés à fournir. En tout cas, nous devrons être plus prudents désormais et acheter avec ménagement les chevaux qu'on fait brusquement passer de la vie civile à la vie militaire.

J'en arrive aux crédits destinés aux fortifications. Nous les avons employés à augmenter l'efficacité des forteresses de Metz et de Strasbourg et à créer de nouvelles forteresses.

Une des tâches les plus difficiles a été de trouver les logements exigés par cet accroissement d'effectifs. Il ne fallait pas moins de 268 grands bâtiments et plusieurs centaines de petits bâtiments destinés aux chevaux sont en achèvement. Du 1er juillet au 1er octobre, on a construit des baraquements provisoires pour quatorze bataillons, six régiments de cavalerie, trois compagnies d'artillerie et douze compagnies. Les baraquements étaient tous terminés en 1er octobre. Ils ont été reconnus excellents. Ils sont construits d'après les modèles employés dans nos camps d'exercice.

Dans très peu d'endroits seulement, nous avons eu quelques difficultés à loger les troupes. On a fait appel à la [illegible] dans un cas unique. Il s'agit d'une [illegible] de l'ouest où il fallait loger quatre [illegible] pendant un temps variant entre trois et [illegible] jours.

Dans une garnison de l'Est, le [illegible] temps a empêché d'achever les [illegible] pour chevaux.

L'état sanitaire de l'armée est [illegible] L'année 1913 est un record à cet [illegible] prouve une fois de plus les hautes qualités de notre corps médical.

L'habillement des troupes est le plus [illegible] des problèmes que nous avions [illegible] résoudre. La commission fut [illegible] par le ministère. Elle fut [illegible] et ne parvint pas [illegible]